

Bachelier en Comptabilité option : fiscalité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT407 Fiscalité européenne en langues étrangères			
Ancien Code	ECCF3B47CPE	Caractère	Optionnel
Nouveau Code	MOCT3470		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	0 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Céline LAMBRETTE (lambrettec@helha.be) Alice DELZENNE (delzennea@helha.be) Grâce MENEGON (menegong@helha.be) Carine ARNOULD (arnouldca@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de maîtriser tous les aspects relationnels entre le contribuable/les entreprises et l'administration fiscale, et de maîtriser la fiscalité européenne, ainsi que les différents organismes qui interviennent au niveau européen.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

5.2 Mettre à jour la documentation

5.4 Assurer le suivi de ses dossiers

Acquis d'apprentissage visés

Au terme du Q1, l'étudiant devra entre autres être capable:

- De maîtriser les spécificités fiscales européennes
- De s'exprimer sur les problématiques fiscales en Europe
- De tenir ses connaissances à jour en matière fiscale
- De comparer les systèmes fiscaux européens et étrangers
- De se préparer à un entretien d'embauche

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCF3B47CPEA	Fiscalité européenne en langues étrangères: néerlandais	24 h / 3 C
ECCF3B47CPEB	Fiscalité européenne en langues étrangères: anglais	24 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCF3B47CPEA	Fiscalité européenne en langues étrangères: néerlandais	30
ECCF3B47CPEB	Fiscalité européenne en langues étrangères: anglais	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail ou une évaluation écrite) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

5. Cohérence pédagogique

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences au sein de cette UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en Comptabilité option : fiscalité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fiscalité européenne en langues étrangères: néerlandais			
Ancien Code	3_ECCF3B47CPEA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOCT3471		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Alice DELZENNE (delzennea@helha.be) Grâce MENEGON (menegong@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise principalement à :

- Approfondir les connaissances des étudiants en matière de fiscalité européenne, notamment les principes, les directives et les mécanismes applicables dans l'Union européenne.
- Développer la capacité à analyser et interpréter des textes législatifs, des cas pratiques et des documents professionnels en lien avec la fiscalité.
- Favoriser la compréhension et l'utilisation du vocabulaire technique propre à la comptabilité et à la fiscalité internationale.
- Permettre aux étudiants de consolider leurs compétences linguistiques acquises en néerlandais en les appliquant dans un contexte professionnel et spécialisé

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du premier quadrimestre, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de :

- Expliquer le rôle et les objectifs de la fiscalité dans l'Union européenne, en identifiant ses fonctions économiques, sociales et budgétaires.
- Différencier les principaux types d'impôts (impôts directs et indirects) et comprendre leur impact sur les entreprises et les particuliers.
- Analyser le fonctionnement de la TVA dans l'UE, y compris les règles de territorialité, les exemptions, le mécanisme de déduction et les procédures simplifiées (OSS/IOSS).
- Interpréter les règles applicables aux transactions transfrontalières et déterminer le lieu d'imposition conformément à la directive TVA.
- Évaluer le rôle des institutions européennes (Commission européenne, CJUE) dans l'élaboration et l'application des politiques fiscales, ainsi que l'impact des directives et initiatives récentes (BEFIT, ViDA, FASTER).
- Comparer les systèmes fiscaux nationaux en utilisant des indicateurs clés (tax-to-GDP ratio, structure des recettes, réformes récentes) et en apprécier les effets sur la compétitivité et l'équité.
- Identifier les principaux risques de fraude fiscale (MTIC, e-commerce, sous-évaluation) et expliquer les mesures mises en place pour les prévenir.
- Utiliser correctement le vocabulaire technique en néerlandais pour décrire des concepts fiscaux, rédiger des analyses et présenter des arguments de manière claire et professionnelle.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les thèmes abordés sont entre autres:

Thème 1 - Introduction à la fiscalité et au paysage fiscal de l'UE

1. Objectif de la fiscalité
2. Types d'impôts
3. Rôle de la fiscalité dans l'intégration européenne
4. Aperçu des systèmes fiscaux nationaux en Europe
5. Rôle de la Commission européenne et de la Cour de justice européenne en matière fiscale

Thème 2 - La TVA dans l'Union européenne

1. Qu'est-ce que la TVA ?
2. Pourquoi la TVA est-elle importante dans l'UE ?
3. Comment fonctionne la TVA ?
4. Transactions transfrontalières
5. Le guichet unique (OSS)
6. Fraude et carrousels à la TVA

Démarches d'apprentissage

- Apprentissage basé sur le contenu (Content-Based Learning)
L'ensemble du cours est dispensé en néerlandais, ce qui permet aux étudiants de travailler sur des notions techniques tout en consolidant leurs compétences linguistiques dans un contexte professionnel.
- Modules thématiques
Les thèmes abordés incluent la politique fiscale de l'UE, la TVA et ses mécanismes, les transactions transfrontalières, la lutte contre la fraude et les réformes nationales. Des exemples concrets et des mises à jour législatives sont utilisés pour contextualiser la matière.
- Activités interactives
Discussions en groupe, débats sur des problématiques fiscales, et présentations orales favorisent l'expression et la réflexion critique.
- Exercices de compréhension et d'analyse
Lecture et écoute de documents officiels (rapports, directives, statistiques) pour développer la capacité à interpréter des textes techniques.
- Travail sur le vocabulaire et la grammaire en contexte
Acquisition et utilisation du lexique fiscal et comptable en néerlandais, appliqué à des situations professionnelles.
- Encadrement et feedback personnalisé
L'enseignante accompagne les étudiants par des explications, des corrections et des conseils individualisés.
- Évaluation
Présentation en groupe (analyse comparative des systèmes fiscaux) et examen écrit en néerlandais pour vérifier la compréhension technique et la capacité à communiquer clairement.
- Utilisation du néerlandais tant par l'enseignante que par les étudiants
L'enseignante communique uniquement en néerlandais, et les étudiants sont priés de communiquer de la même manière. Ainsi, toute question sera posée en néerlandais, toute remarque sera formulée en néerlandais. Cela permet d'améliorer également la fluidité et le vocabulaire plus général dans la langue cible.

Dispositifs d'aide à la réussite

Explications détaillées du contenu du syllabus en classe

Présentations orales en classe

Conversations et travail en équipe

Feedback quant au travail effectué

Sources et références

<http://nl.bab.la/uitdrukkingen/zakelijk/>

<http://www.vdab.be>

<http://www.jobat.be>

Kranten / tijdschriften (Knack, De Tends De Standaard,...)

Taalblad: <http://www.taalblad.be/>

<https://commission.europa.eu/>

Woordenboeken:

Van Dale online

Mijn woordenboek online

[Synoniem.net](http://synoniem.net)

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- chapitres du cours à télécharger sur ConnectED et à imprimer
- notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1:

Projet (présentation): 30%

Examen écrit: 70%

Q3:

Examen écrit: 100%

Aucune dispense n'est accordée au Q3 par rapport au Q1.

Un étudiant dont la note finale est en échec devra représenter un examen écrit au Q3.

La note du projet ne sera pas reprise dans la note finale du Q3

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Prj	30				
Période d'évaluation	Exe	70			Exe	100

Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas l'examen au jour et à l'heure prévus doivent représenter l'examen lors de la 2ème session, quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

En cas de non-présentation d'au moins une évaluation relative à l'activité d'apprentissage (en tout ou en partie), l'étudiant obtiendra "PP" (pas présenté) pour l'ensemble de l'unité d'enseignement, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

En cas de certificat médical ou en cas de force majeure appréciés par la Direction, l'étudiant pourra représenter la partie de l'examen pour laquelle il aura fourni un justificatif à une date ultérieure communiquée par l'enseignante.

Tout justificatif d'absence officiel valable doit être transmis spontanément par l'étudiant(e) à l'enseignante dans les 48h qui suivent le jour de l'évaluation concernée.

Il est à noter toutefois que, même en cas de remise d'un justificatif officiel valable pour une absence lors de l'une des parties de l'évaluation, les délais et les impératifs organisationnels peuvent rendre impossible la repasse pendant la même session.

La langue utilisée dans le cadre de cette unité/activité d'apprentissage est uniquement le néerlandais.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en Comptabilité option : fiscalité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fiscalité européenne en langues étrangères: anglais			
Ancien Code	3_ECCF3B47CPEB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOCT3472		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline LAMBRETTE (lambrettec@helha.be) Carine ARNOULD (arnouldca@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise principalement à :

- Approfondir les connaissances des étudiants en matière de fiscalité européenne, notamment les principes, les directives et les mécanismes applicables dans l'Union européenne.
- Développer la capacité à analyser et interpréter des textes législatifs, des cas pratiques et des documents professionnels en lien avec la fiscalité.
- Favoriser la compréhension et l'utilisation du vocabulaire technique propre à la comptabilité et à la fiscalité internationale.
- Permettre aux étudiants de consolider leurs compétences linguistiques acquises en anglais en les appliquant dans un contexte professionnel et spécialisé.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du premier quadrimestre, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de :

- Expliquer le rôle et les objectifs de la fiscalité dans l'Union européenne, en identifiant ses fonctions économiques, sociales et budgétaires.
- Différencier les principaux types d'impôts (impôts directs et indirects) et comprendre leur impact sur les entreprises et les particuliers.
- Analyser le fonctionnement de la TVA dans l'UE, y compris les règles de territorialité, les exemptions, le mécanisme de déduction et les procédures simplifiées (OSS/IOSS).
- Interpréter les règles applicables aux transactions transfrontalières et déterminer le lieu d'imposition conformément à la directive TVA.
- Évaluer le rôle des institutions européennes (Commission européenne, CJUE) dans l'élaboration et l'application des politiques fiscales, ainsi que l'impact des directives et initiatives récentes (BEFIT, ViDA, FASTER).
- Comparer les systèmes fiscaux nationaux en utilisant des indicateurs clés (tax-to-GDP ratio, structure des recettes, réformes récentes) et en apprécier les effets sur la compétitivité et l'équité.
- Identifier les principaux risques de fraude fiscale (MTIC, e-commerce, sous-évaluation) et expliquer les mesures mises en place pour les prévenir.
- Utiliser correctement le vocabulaire technique en anglais pour décrire des concepts fiscaux, rédiger des analyses et présenter des arguments de manière claire et professionnelle.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les thèmes abordés sont entre autres:

Thème 1 - Introduction à la fiscalité et au paysage fiscal de l'UE

1. Objectif de la fiscalité
2. Types d'impôts
3. Rôle de la fiscalité dans l'intégration européenne
4. Aperçu des systèmes fiscaux nationaux en Europe
5. Rôle de la Commission européenne et de la Cour de justice européenne en matière fiscale

Thème 2 - La TVA dans l'Union européenne

1. Qu'est-ce que la TVA ?
2. Pourquoi la TVA est-elle importante dans l'UE ?
3. Comment fonctionne la TVA ?
4. Transactions transfrontalières
5. Le guichet unique (OSS)
6. Fraude et carrousels à la TVA

Démarches d'apprentissage

- Apprentissage basé sur le contenu (Content-Based Learning)
L'ensemble du cours est dispensé en anglais, ce qui permet aux étudiants de travailler sur des notions techniques tout en consolidant leurs compétences linguistiques dans un contexte professionnel.
- Modules thématiques
Les thèmes abordés incluent la politique fiscale de l'UE, la TVA et ses mécanismes, les transactions transfrontalières, la lutte contre la fraude et les réformes nationales. Des exemples concrets et des mises à jour législatives sont utilisés pour contextualiser la matière.
- Activités interactives
Discussions en groupe, débats sur des problématiques fiscales, et présentations orales favorisent l'expression et la réflexion critique.
- Exercices de compréhension et d'analyse
Lecture et écoute de documents officiels (rapports, directives, statistiques) pour développer la capacité à interpréter des textes techniques.
- Travail sur le vocabulaire et la grammaire en contexte
Acquisition et utilisation du lexique fiscal et comptable en anglais, appliquée à des situations professionnelles.
- Encadrement et feedback personnalisé
L'enseignante accompagne les étudiants par des explications, des corrections et des conseils individualisés.
- Évaluation
Présentation en groupe (analyse comparative des systèmes fiscaux) et examen écrit en anglais pour vérifier la compréhension technique et la capacité à communiquer clairement.
- Utilisation de l'anglais tant par l'enseignante que par les étudiants
L'enseignante communique uniquement en anglais, et les étudiants sont priés de communiquer de la même manière. Ainsi, toute question sera posée en anglais, toute remarque sera formulée en anglais. Cela permet d'améliorer également la fluidité et le vocabulaire plus général dans la langue cible.

Dispositifs d'aide à la réussite

Explications détaillées du contenu du syllabus en classe

Présentations orales en classe

Conversations et travail en équipe

Feedback quant au travail effectué

Sources et références

Murphy, Raymond (2012). English grammar in use with answers. Cambridge University Press, 390 pages.
(Intermediate - EAN: 978-0521189064)

Sites Internet, avec entre autres:

1. Wallangues
2. Linguee
3. Wordreference
4. Merriam-Webster
5. https://commission.europa.eu/index_en

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus à télécharger sur la plate-forme ConnectED

Murphy, Raymond (2012). English grammar in use with answers. Cambridge University Press, 390 pages.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1:

Projet (présentation): 30%

Examen écrit: 70%

Q3:

Examen écrit: 100%

Aucune dispense n'est accordée au Q3 par rapport au Q1.

Un étudiant dont la note finale est en échec devra représenter un examen écrit au Q3.

La note du projet ne sera pas reprise dans la note finale du Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Prj	30				
Période d'évaluation	Exe	70			Exe	100

Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent représenter l'examen lors de la 2ème session, quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

En cas de non-présentation d'au moins une évaluation relative à l'activité d'apprentissage (en tout ou en partie), l'étudiant obtiendra "PP" (pas présenté) pour l'ensemble de l'unité d'enseignement, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

En cas de certificat médical ou en cas de force majeure appréciés par la Direction, l'étudiant pourra représenter la partie de l'examen pour laquelle il aura fourni un justificatif à une date ultérieure communiquée par l'enseignante.

Tout justificatif d'absence officiel valable doit être transmis spontanément par l'étudiant(e) à l'enseignante dans les 48h qui suivent le jour de l'évaluation concernée.

Il est à noter toutefois que, même en cas de remise d'un justificatif officiel valable pour une absence lors de l'une des parties de l'évaluation, les délais et les impératifs organisationnels peuvent rendre impossible la repasse pendant la même session.

La langue utilisée dans le cadre de cette unité/activité d'apprentissage est uniquement l'anglais.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).